Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260930-2026CM30SEPT14-DE

GRAND CHAMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

N°2026-CM30SEPT-14

TRAVAUX : Marché de travaux du restaurant scolaire – Attribution des lots n°13 « Ventilation » et n°14 « Plomberie – Chauffage » à la suite de leur relance
Rapporteur : Monsieur Julian EVENO

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 24 septembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; M. Julian EVENO ; Mme Catherine DOUNIAS ; M. Stéphane SEVENO ; Mme Soazig LE BRUN ; M. Vincent COQUET ; Mme Julie LAGADEC ; M. Olivier SUFFICE ; M. Patrick CAINJO ; M. Eric CORFMAT ; Mme Michelle LE PETIT ; M. Mickaël LE BELLEGO ; Mme Morgane JARLEGAND ; Mme Céline KERVRAN ; M. Laurent PESLIER ; Mme Régine MICHARD ; M. Benoît-Raphaël CASTELAIN ; Mme Emmanuelle THOMAS ; M. Benoît OLIVIERO ; Mme Laurence KERNEUR ; M. Pierre LE PALUD ; Mme Christine ROYER ; M. Robert LE BODIC ; Mme Sophie BEGOT ; Mme Cindy ROUILLE-LE BOUDEC

Absents excusés :

Mme Françoise BOUCHE-PILLON ; Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ ; M. Didier DANJOUX ; M. Cyrille COUGOULAT

Pouvoir remis :

Mme Françoise BOUCHE-PILLON à M. Mickaël LE BELLEGO ; Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ à M. Stéphane SEVENO ; M. Didier DANJOUX à Mme Céline KERVRAN ; M. Cyrille COUGOULAT à M. Robert LE BODIC

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - Présents : 25 – Pouvoirs : 4 – Votants : 29

Secrétaire de séance : M. Laurent PESLIER

La commune de Grand-Champ a engagé une opération de réhabilitation et de rénovation énergétique du restaurant scolaire. Cette opération vise à moderniser l'équipement, à améliorer sa performance énergétique et à garantir la continuité du service public de restauration scolaire.

Dans le cadre de cette opération, une première consultation a été lancée selon une procédure adaptée pour un marché de travaux décomposé en dix-huit lots.

Par délibération n°2026-CM29JUIL-05 en date du 29 juillet 2026, le Conseil Municipal a attribué les lots pour lesquels une offre économiquement avantageuse et recevable avait été identifiée. Il a également déclaré infructueux les deux lots suivants :

- **Lot n°13 – Ventilation** : une seule offre a été reçue. Son montant excédait les crédits budgétaires alloués au lot, elle ne pouvait donc être retenue.
- **Lot n°14 – Plomberie – Chauffage** : aucune offre n'a été déposée dans le délai fixé par la consultation.

La même délibération a autorisé Madame la Maire à relancer une procédure de consultation pour ces deux lots, dans le respect des règles de la commande publique.

Une nouvelle consultation a donc été engagée pour les lots n°13 « Ventilation » et n°14 « Plomberie – Chauffage », selon une procédure adaptée. Les offres reçues ont été analysées par la maîtrise d'œuvre conformément aux critères d'attribution définis dans les documents de la consultation.

La commission MAPA se réunira le **30 septembre 2026** préalablement à la séance du Conseil municipal, afin d'examiner le rapport d'analyse des offres et de formuler un avis sur l'attribution de ces deux lots.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260930-2026CM30SEPT14-DE

Les résultats de cet examen, ainsi que les entreprises proposées à l'attribution et les montants correspondants, seront présentés au Conseil Municipal lors de la séance.

Parcelle	Désignation	Proposition issue de la commission MAPA	Montant HT
13	Ventilation	HERVE THERMIQUE	123 489,13 €
14	Plomberie – Chauffage	ID ENERGIES BIO	260 777 ,79 €

Il est proposé au Conseil Municipal, au vu du rapport d'analyse des offres établies par la maîtrise d'œuvre et de l'avis de la commission MAPA, d'attribuer les lots n°13 et n°14 aux entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, et d'autoriser Madame la Maire à signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget communal pour l'opération de réhabilitation et de rénovation énergétique du restaurant scolaire.

Ceci étant exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2026-CM29JUIL-05 du 29 juillet 2026 autorisant la relance des lots n°13 et n°14 déclarés infructueux ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre ;

Vu l'avis de la commission MAPA réunie le 30 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : ATTRIBUE le lot n°13 « Ventilation » à l'entreprise HERVE THERMIQUE, pour un montant de 123 489,13 € HT.

Article 2 : ATTRIBUE le lot n°14 « Plomberie – Chauffage » à l'entreprise ID ENERGIES BIO, pour un montant de 260 777,79 € HT.

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés correspondants, ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Article 4 : PRÉCISE que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits inscrits au budget communal pour l'opération de réhabilitation et de rénovation énergétique du restaurant scolaire.

Article 5 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260930-2026CM30SEPT14-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

Le Secrétaire de séance,
M. Laurent PESLIER

MAIRIE DE GRAND-CHAMP - 56390 GRAND-CHAMP
Tél. : 02 97 66 77 11 / mairie@grandchamp.fr